



**STATUT PARTICULIER
DES CONTRÔLEURS DU TRAVAIL
EN GRAND DANGER !!!
POURQUOI DIRE NON AU NES ?**



La volonté exprimée par le gouvernement est de « simplifier » la gestion des corps des fonctionnaires de l'État. Le nouvel espace **STATUTAIRE (NES)** est sans ambiguïté dans son intitulé. Il s'agit de supprimer la Catégorie Indiciaire Intermédiaire (CII) à laquelle appartient le corps des contrôleurs du travail et de l'intégrer dans un « **vaste fourre tout STATUTAIRE** » dit : « B type » !

**Un contrôleur de classe normale ou supérieure deviendra : SA grade 2
et celui de classe exceptionnelle : SA grade 3.**

- Que restera-t-il du statut particulier des contrôleurs du travail ? **RIEN !**
- Quelle distinction sera faite entre un corps technique comme celui des contrôleurs du travail et un corps administratif comme celui de secrétaires administratifs ?

AUCUNE ! Le statut particulier des contrôleurs du travail sera dilué dans l'agglomérat du NES !

- Quid de l'appartenance du corps des contrôleurs du travail à l'inspection du travail ? Son positionnement deviendra plus qu'incertain...

Le statut général des fonctionnaires prévoit : le fonctionnaire est titulaire de son grade, mais pas de son poste, qu'en sera-t-il avec l'entrée dans le NES « B type » ? ...

MOBILISONS-NOUS MASSIVEMENT !

ENSEMBLE !

**LE 20 JANVIER !
TOUTES ET TOUS
À PARIS !**

**TOUTES ET TOUS
EN GRÈVE !**

